



La mise en place des pôles d'excellence : la mort programmée de l'université publique

Fédération Syndicale Etudiante Unitaire et Laïque

Paris, le 20 décembre 2006

Depuis plusieurs années les gouvernements de droite comme de gauche mènent une politique de liquidation de l'éducation publique, qui touche l'ensemble de l'enseignement de la maternelle à l'université.

De la régionalisation mise en place par la loi Savary (1984), en passant par la semestrialisation mise en place par les lois Bayrou (1997) à l'application des ECTS/LMD et des licences pro par les lois et décrets Allègre et Lang (1998-2002), ou encore par la tentative de réforme du Bac entreprise par Fillon en 2005, **les différentes réformes se succèdent et poursuivent un même objectif: en finir avec l'enseignement public pour le privatiser.**

La mise en place des pôles d'excellence

L'aboutissement de cette logique de privatisation à échelle universitaire est la mise en place de « pôles d'excellence ». Le 9 octobre dernier le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, François Goulard a annoncé officiellement la création de 13 RTRA (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée) qui sont issus du Pacte pour la recherche, dont l'application a été promulguée le 18 avril 2006. Cette mesure est la concrétisation des projets qui existent depuis les années 1990. Le ministre de l'éducation de l'époque, Lionel Jospin, avait lancé un plan intitulé Université 2000. Puis il y a eu le rapport Attali qui préconisait la mise en place de 9 pôles d'excellences tout en le mettant en rapport avec le passage aux ECTS et au système LMD. Ces pôles devaient contribuer à remplir l'objectif de constituer en Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde », tel que cela a été défini en 2000 lors du sommet de Lisbonne. Dans un premier temps le nombre de ces pôles d'excellences était de 9; aujourd'hui le gouvernement a annoncé qu'il en créerait 13, mais la logique de compétitivité et de rentabilité reste la même.

Les pôles d'excellence sont des regroupements d'établissements du supérieur (facs, grandes écoles etc) mis en lien avec des entreprises privées qui doivent être compétitifs et concurrentiels sur le marché mondial de l'éducation.

Quel est l'objectif de cette réforme?

Le rapport Hetzel (émanant de la commission Université-Emploi mise en place par de Villepin suite à la mobilisation contre le CPE) est très clair sur la nature de ces pôles d'excellence puisqu'il cite comme exemple à suivre la Silicon Valley et la concentration de cerveaux qu'elle représente.

Dans la même logique, les diverses déclarations et rapports émanant d'« experts », de « spécialistes » ou autres présidents d'universités sont nombreux à déplorer « l'archaïsme » du système français d'enseignement supérieur ou son manque de compétitivité sur le marché mondial de l'éducation. C'est pour répondre à ces « inquiétudes » que le gouvernement accélère la mise en place des pôles d'excellence.

La logique est double : premièrement **privatiser l'enseignement public** pour le rendre rentable et compétitif sur le marché mondial de l'éducation (défini par l'OMC comme un des marchés du 21^e siècle); **deuxièmement liquider la valeur et le contenu nationaux des diplômes afin de faire baisser les coûts de production.** Il s'agit d'individualiser les diplômes afin qu'ils ne soient plus adossés au code du travail et aux conventions collectives. Il s'agit également d'ouvrir les universités aux entreprises afin qu'elles disposent d'une main d'œuvre corvéable à merci. En d'autres termes on cherche à préparer la **précarisation généralisée des conditions de travail**, c'est à dire la détérioration des conditions de vie.

Quelles conséquences concrètes pour les étudiants?

Les conséquences de la mise en place de pôles d'excellence sont nombreuses et particulièrement désastreuses pour les étudiants, car cela **signifie purement et simplement la fin de l'enseignement public. C'est une attaque de la même ampleur que l'a été le CPE.**

La création des pôles d'excellence signifie une **sélection accrue pour les étudiants**. L'objectif est de sélectionner les étudiants en amont via la présélection des lycéens au mois de février afin de réduire les effectifs dans les universités. L'autre manière de sélection est sociale, et s'opère par la **hausse importante des frais d'inscription** : seuls ceux qui en ont les moyens pourront accéder à l'université.

Dans ces conditions, tous ceux qui n'arriveront pas à entrer dans l'enseignement supérieur seront voués à sortir du système éducatif et à entrer sur le marché du travail sans formation, c'est à dire à être soumis à la précarité tout au long de la vie.

La création des pôles d'excellence correspond à la fin du service public d'enseignement supérieur puisqu'il s'agit de créer des établissements compétitifs et concurrentiels. Dans ce contexte, seul ce qui est rentable sera maintenu. **Toutes les filières et universités non rentables sont vouées à disparaître.** A ce sujet, Eric Froment, ancien président de l'Association européenne des universités, situe la « taille critique » d'une université entre 10000 et 30000 étudiants. Pour sa part, Yannick Vallée, 1^{er} vice-président de la Conférence des Présidents d'Université a déclaré en décembre 2006 : *"Il est quasiment impossible aujourd'hui de fermer des antennes universitaires en France. C'est la montée garantie des élus locaux. Mais il faut espérer qu'il y aura un jour un ministre courageux pour au moins ouvrir ce débat."*

En outre, le regroupement des universités, qui s'opère dans la même logique qu'une fusion d'entreprises, vise à faire disparaître les « doublons ». En clair, l'objectif est de supprimer des emplois qui ne seraient pas jugés utiles. Cela représente un attaque contre le statut des personnels et des enseignants des universités et se traduit par la même occasion par une détérioration des conditions d'études pour les étudiants. Cette logique est accélérée par le désengagement financier de l'état qui se met en place via la régionalisation et la Loi Organique sur la Loi de Finance (LOLF). Le désengagement financier de l'état sert ainsi à justifier le fait que les universités aillent chercher des financements privés. Or, si les entreprises investissent c'est qu'elles attendent une contrepartie : le droit de regard pédagogique sur le contenu des diplômes et la multiplication des stages afin de disposer d'une main d'oeuvre sur mesure et corvéable à merci.

La mise en place des pôles d'excellence est également liée aux autres attaques dirigées par le gouvernement contre l'éducation : **liquidation du bac en tant que premier diplôme universitaire, suppression de postes dans l'éducation nationale, réforme du statut des enseignants. En tête de ces attaques il y a la sélection des lycéens en février.** Cela signifierait la fin de l'accès à l'université et la filière de son choix pour les détenteurs du Bac.

Face à ces attaques inadmissibles il faut s'organiser

Nous ne pouvons pas accepter une telle remise en cause de l'enseignement public. La mobilisation des jeunes et des travailleurs contre le CPE a montré qu'il était possible de faire reculer le gouvernement. C'est pourquoi nous disons que seule l'organisation et la détermination pourra permettre de faire aboutir nos revendications.

La FSEUL appelle donc tous les étudiants et toute les organisations à s'associer à la campagne nationale contre la mise en place des pôles d'excellence et contre la sélection à l'entrée de l'université. Signez et faites signer la pétition contre la mise en place des pôles d'excellence. La FSEUL portera cette pétition au ministère de l'éducation nationale le 1^{er} mars 2007.

Pour un enseignement public, laïc, gratuit pour tous de la maternelle à l'université :

**Non à la mise en place des pôles d'excellence
Non à la sélection de lycéens en février**

<http://fseul.free.fr>